

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 9 février 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi 9 février à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 04/02/2021

Date d'affichage 04/02/2021

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Procurations : 3

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Étaient absents excusés : Madame Marion VEISTROFFER a donné pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS a donné pouvoir à Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné pouvoir à Danielle GUILLERME-CAOUS.

Était absent non excusé :

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

1 : Délibération 2021-011 : convention de groupement de commande avec Laval Agglo

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Monsieur Le Maire informe que dans le cadre de l'aménagement du bourg 3^{ème} tranche, la réhabilitation des réseaux d'eaux et d'assainissement est nécessaire.

Dans ce cadre, Laval Agglo propose de réaliser une convention constitutive d'un groupement d'achat avec notre collectivité.

La création de ce groupement de commandes permet de réaliser des économies d'échelle.

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa notification aux parties

Proposition : Monsieur Le Maire propose de signer cette convention avec Laval Agglo.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

2 : Délibération 2021-012 : achat d'une autolaveuse à vapeur

Rapporteur : Danielle GUILLERME-CAOUS

Expose : Suite à l'ouverture des nouveaux locaux du groupe scolaire/ALSH et afin de faciliter l'entretien de ces derniers par l'agent technique il convient d'acquérir une autolaveuse à vapeur.

Après contact auprès de deux entreprises et prise de renseignements complémentaires auprès de l'entreprise sous-traitante de nettoyage, voici les différentes propositions reçues :

Marque / Modèle	Fournisseurs	Caractéristiques	Prix (HT)
DUPLEX STEAM 420	A PRO HYGIÈNE	Puissance : 1000 W Surface théorique de travail : 350M ² / Heure Capacité du réservoir : 3L Capacité du réservoir de récupération : 3,5 L	2 183,00 €
	NPH	Largeur des brosses : 350mm Diamètre des brosses : 100mm Vitesse : 650-750 tours/mm Autonomie du jet de vapeur : 1H	2 661,96 €
DUPLEX STEAM 340	A PRO HYGIÈNE	Puissance : 1000 W Surface théorique de travail : 180M ² / Heure Capacité du réservoir : 2,1L Capacité du réservoir de récupération : 2,8 L	1 850,00 €
	NPH	Largeur des brosses : 280mm Diamètre des brosses : 100mm Vitesse : 650-750 tours/mm Autonomie du jet de vapeur : 1H	2 327,98 €

Proposition : Monsieur Le Maire propose de retenir une des deux propositions de l'entreprise A PRO HYGIÈNE pour le modèle Duplex Steam 420. Le choix sera déterminé après essai du matériel par l'agent d'entretien.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

3 : Délibération 2021-013 : achat d'un échafaudage

Rapporteur : Pascal LIVENNAIS

Expose : Afin de faciliter certains travaux réalisés par l'agent technique, il convient d'acquérir un échafaudage.

Après contact auprès de plusieurs entreprises, nous avons reçu deux propositions présentées dans le tableau ci-après :

Marque / Modèle	Fournisseurs	Caractéristiques	Prix (HT)
Evolis 160 ALTRAD	Gedimat	Hauteur 6.70 M Charge Maxi : 150 Kg / M ² Dimensions planchers : 0,50 m * 1,40 m	1 209 €
T One Pliant	COLORISME	Hauteur 6.70 M Charge Maxi : 220 Kg / M ² Dimensions planchers : 0,79 m * 1,75 m	1 150 €

Proposition : Monsieur Le Maire propose de retenir le devis de Colorisme.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

4 : Délibération 2021-014 : achat radar pédagogique

Rapporteur : Pascal LIVENNAIS

Expose : Dans un souci de prévention et de responsabilisation des usagers de la route, il semble opportun d'investir dans un radar pédagogique.
Cela devrait permettre aux conducteurs d'être avertis de leur vitesse et ainsi la limiter.

Marque / Modèle	Fournisseurs	Caractéristiques	Prix (HT)
Viasis Vario	MASAVA	Logiciel d'exploitation des données viagraph 2 couleurs vert-rouge Alimentation solaire	2 764,12 €
Viasis Vario	SIGNAUX GIROD	Logiciel d'exploitation des données viagraph 2 couleurs vert-rouge Alimentation solaire	2 699,20 €
Texto+	SIGNAUX GIROD	Vitesse sur 3 chiffres 3 couleurs vert-rouge-orange Alimentation solaire	2 831,60 €

Proposition : Monsieur Le Maire propose de retenir le modèle Texto+ de SIGNAUX GIROD, radar amovible qui pourra être déplacé tous les ans.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

5 : Délibération 2021-015 : complément travaux curage fossés

Rapporteur : Pascal LIVENNAIS

Expose : Suite au devis de l'entreprise TRAM TP pour des travaux sur la VC 14, le chemin du Crottier et la route de la Guéhardière il a été demandé à l'entreprise des travaux complémentaires sur la portion de route entre la Gabellière et les vergers de la Ménardière. L'entreprise TRAM TP peut réaliser l'ensemble des travaux sur la même période.

Entreprise	Caractéristiques	Prix (HT)
TRAM TP	Curage fossés et travaux voirie	2 210 €

Proposition : Il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir la proposition de l'entreprise. TRAM TP.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

6 : Délibération 2021-016 : achat matériels de motricité école

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Le bâtiment scolaire / ALSH est équipé d'une salle de motricité. Les directrices de l'école et de l'ALSH souhaitent équiper cette dernière de matériels de motricité, avec des produits de type (plots / cônes / planches / ...). Des démarches ont été entreprises par les deux directrices auprès d'une seule entreprise.

Entreprise	Caractéristiques	Prix (HT)
L'ATHANOR SEME	Lot de plots Lot de planches Slake Lot de prolongateurs Lot d'arches Lot de « kangourous » Lot de balles Lot de cônes Lot de pompons Lot de holly ball	1 724,42 €

Proposition : Monsieur Le Maire propose d'ajourner cette délibération dans l'attente de la mise en place d'un inventaire du matériel existant et de la présentation d'autres devis.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

7 : Délibération 2021-017 : changement de prestataire logiciel comptabilité-paie-état civil

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Afin de répondre continuellement aux différentes normes émanant des services de l'Etat, aux dernières évolutions techniques et informatiques notamment l'hébergement des solutions informatiques en mode SaaS, aux délibérations encadrant le télétravail des agents administratifs, il nous faut demander des devis pour pouvoir s'adapter à ces évolutions. De plus, la présence des outils comptabilité-paie-état civil et urbanisme n'étant que sur un seul poste informatique à la Mairie, il convient de faire évoluer les logiciels métiers de la mairie (Gestion financière, Ressources Humaines, Relation Citoyenne). Les agents du secrétariat de la Mairie et Monsieur le Maire ont contacté et reçu deux prestataires afin de répondre aux différents besoins. Le tableau ci-après présente la synthèse des différentes propositions.

Prestaire	Outil	Descriptions	Prix (HT)
Berger LEVRAULT	E-MAGNUS	Acquisition logiciel (Compta / RH / Citoyen)	2 090,00 €
		Paramétrage / Migration / Installation	908,75 €
		Prestation hébergement de la solution	300 €
		Maintenance annuels logiciel	1 051,85 €
		Abonnement annuel légibase	337,50 €
		Abonnement annuel	950,40 €
EKSAE (Ex – CEGID)	Yourcegid Publi Channel	Acquisition logiciel (Compta / RH / Citoyen)	3 455,00 €
		Migration des données	
		Abonnement annuel	3 168 €

Proposition : Après concertation avec les principaux utilisateurs Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de retenir la proposition de l'entreprise Berger Levrault.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

8 : Délibération 2021-002-01 : DM1/2021 ANNULE ET REMPLACE 2021-002

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Exposé : Monsieur Le Maire expose que dans le budget 2020, il n'a pas été suffisamment provisionnés de crédits à la section dépenses investissements. Ces dépenses étant rattachées au budget 2020, il convient de prendre une décision modificative spéciale pour les rattacher au budget 2021.

Toutefois, suite à l'analyse de la Préfecture, il s'avère que la base de calcul ne doit pas tenir compte des restes à réaliser N-1.

DECISION MODIFICATIVE N°1/2021

Vu le CGCT (article 1612-1), prévoyant que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (en dehors des restes à réaliser) soit 75918 €.

Considérant que les dépenses ci-dessous doivent être effectuées avant le vote du budget 2021,

Délibère

Article 1

Les crédits budgétaires suivants sont ouverts sur l'exercice 2021

CHAPITRE 047	compte 2183	Autres matériels et outillages	11 497 €
	Compte 2188	Autres immobilisations	15 793 €
CHAPITRE 061	Compte 2313	Construction (école)	45 052 €
CHAPITRE 036	Compte 2315	Chemin piétonnier	3 576 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS		75 918 €

Article 2

Ces dépenses seront reprises sur le budget 2021.

Proposition : Monsieur Le Maire propose d'ouvrir les crédits sur le budget 2021 pour pouvoir mandater les factures d'investissement à venir avant le vote du budget 2021 jusqu'à 75 918 €.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

Prochaines réunions Conseil Municipal : 9 mars 2021, 6 avril 2021, 4 mai 2021, 8 juin 2021, 6 juillet 2021, 7 septembre 2021, 5 octobre 2021, 9 novembre 2021, 7 décembre 2021.

Séance levée à 22h32.